Pantin, le 29 octobre 2018

A l'attention des Comités

Veuillez trouver ci-joint les bordereaux d'engagements et le formulaire d'engagement au Fédéral de Cyclo-cross 2019 à BELLENEUVE, Côte d'Or (21).

Nous vous rappelons que la limite des engagements est fixée au 15 décembre 2018.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Les sélections sont départementales et non régionales.

Attention :

- Chaque Comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge. Il n'y a plus d'équipes de cinq (5) coureurs.**
- Tous dossiers arrivant après cette date (courrier ou Email) ne seront pas pris en compte.
- Pas d'extension de ce délai.
- Nous rappelons que les engagements doivent être faits sur les formulaires prévus à cet effet, et non sur papier libre ou tout autre formulaire.

Tous dossier incomplet ou non conforme, ne sera pas pris en compte et renvoyé au comité.

Toute demande de dérogation concernant les engagements doivent se faire par courrier ou courriel auprès du secrétariat de Pantin et non par téléphone à qui que ce soit.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site de FSGT. Veuillez aussi à ne pas modifier les cellules des documents après leurs téléchargements, afin de faciliter la saisie. **Ne pas faire de copier / coller avec d' autres documents**.

Rappel :

Depuis le fédéral de cyclo-cross 2018 l'ordre des départs se fera :

Champion sortant, puis suivra le 1er engagé du 1er comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1er engagé du 2ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1er du 3ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2ème engagés du 1er comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2ème engagé du 2ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, etc…

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV.

Les champions départementaux, régionaux ou interrégionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

Lors du CNAV d'octobre 2018 il a été décidé, **que seule la première équipe chaque comité et catégorie sera récompensée**.

La coupe sera remise aux trois coureurs qui y ont participés.

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux et l'organisateur peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

En cas d'absence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une tierce personne (sauf cas exceptionnel).

Concernant la remise des prix d'équipe :

Il est du ressort des accompagnateurs, des dirigeants de vérifier sur le classement affiché si leur équipe est récompensée et d'en informer les coureurs.

Ce même prix d'équipe sera remis aux 3 coureurs qui y ont participé.

Il est aussi rappelé que tous commissaires autres que ceux qui officient sur ce fédéral ne peuvent porter leur tenue de commissaire.

Prévenir les sélectionnés qu'un chèque de caution de 70 € sera demandé pour le transpondeur, lors du retrait du dossard, pour chaque coureur, de la catégorie minime à la catégorie ancien.

Les responsables fédéraux sont :
- Jean Pierre MIGUET
- Jean Marie BONNIN

Tarifs d'engagement :
Ecole de vélo 2€
De minime a ancien 10€
Américaine 20€ par équipe

Salutations sportives
Pour la coordination du CNAV
J. Woifflard

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Commission Fédérale des Activités Vélo
14, rue Scandicci - 93500 Pantin - Tél : 01-49-42-23-19
Courriel : velo@fsgt.org - Site internet : www.fsgt.org